

510

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE TABLES
DE RECEPTION – SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité d'acquérir du nouveau matériel de réception pour les événements de la commune ;

Vu la proposition reçue par la société COMAT ET VALCO ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société COMAT ET VALCO (sise 253 boulevard Robert Koch – 34536 BEZIERS Cedex) un devis relatif à l'acquisition de 30 tables PVC, pour un montant de **2.622,96€ TTC**.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 13 mai 2025

DEC2025_079



Le Maire,
Claude THOREZ